

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/20/03/09

Date de convocation :

16/03/2026

Objet de la délibération :

Adhésion à  
l'association 1000  
cafés

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Épeugney le

27/03/2026

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

16/03/2026

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
15.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney  
Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six  
Le vingt mars à vingt heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. LAFON Régis  
doyen d'âge.

**Présents** : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume  
CRETIN, Mme Maryline POCHARD, M. Patrick  
CAULIER, Mme Nathalie CAULIER, M. Bruno  
PAPILLON, Mme Estelle JACQUES, M. Sébastien  
TRUCHOT, M. Romuald TAUVERON, Mme Gaëlle  
MARTA, M. Régis LAFON, Mme Muriel TAUVERON,  
M. Daniel PRENANT, Mme Armelle PIZZONI.

**Absent excusé** : Mme Lola BÜHLER

**Procuration** : Mme Lola BÜHLER à M. Sébastien  
TRUCHOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du  
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection  
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour  
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Afin de pouvoir réaliser l'étude de faisabilité, Monsieur le  
Maire propose l'adhésion à l'association 1000 cafés, cette  
adhésion qui a un coût de 35€ est nécessaire pour pouvoir  
démarrer l'étude.

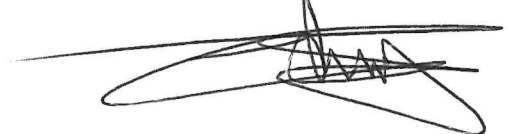
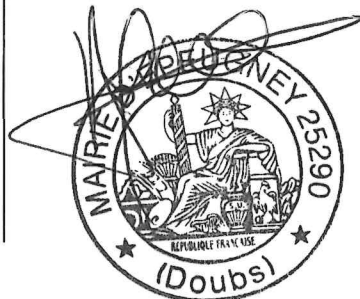
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
des membres présents et représentés décide d'adhérer à  
l'association des 1000 cafés.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance  
Guillaume CRETIN



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 025-212502207-20260320-2026200309-DE